Rouen (76) : Mounir avait « terrorisé » tout un quartier par sa violence, huit mois de prison

11/07/2015 à 19h39

L'agression le 22 mai dernier d'un employé du Coccimarket sur les Hauts avait déclenché une vague de protestations. L'auteur a été jugé.



«C'est le procès de la terreur », scande comme un mantra Me Gibard, qui défend le magasin Coccimarket. **La « terreur » infligée à tout un quartier par un tout jeune majeur de 19 ans, Mounir A., déjà trop connu par la justice pour des faits semblables et qui a hier été condamné à huit mois de prison pour une agression commise le 22 mai dernier.**

Ce jour-là, ceint de son bob noir à bande bleue, le prévenu était entré dans le magasin de la rue César-Franck, avait voulu emporter une bouteille d'alcool, s'était opposé aux deux employés du magasin. La vidéosurveillance l'a surpris en train

de donner des coups, provoquant trois jours d'ITT chez l'un des salariés. **Face « au climat d'insécurité » généré par cette agression et bien d'autres, les habitants et les commerçants s'étaient rassemblés pour protester quinze jours plus tard.**

Hier Mounir A., « de peur que le procès ne parte en vrille », a refusé d'être extrait de la maison d'arrêt. C'est Me Vigier qui a parlé pour lui, détaillant qu'il y avait sans doute eu un échange de coups et que le prévenu n'était pas seul responsable de l'insécurité du secteur, « même si c'est désastreux pour la vie des Hauts ». […]

Source